CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Application

1.1 Ces Conditions Générales s'appliquent à toutes les offres et réservations et tous les accords concernant tous les hébergements et autres équipements, loués par Efteling Bosrijk et Efteling Het Loonsche Land (sauf l'Hôtel Loonsche Land et Bosrijk chambres familiales), ainsi qu'à tous les autres services et produits proposés par les hébergements (ci-après nommés conjointement « les Hébergements »).

1.2 Les conditions RECRON font partie intégrante de ces Conditions Générales et sont joints à ces Conditions Générales. La version la plus récente des conditions RECRON s'applique toujours (www.recron.nl).

1.3 Dans ces Conditions Générales est entendu par le terme « vacancier » : la personne entrant dans un accord avec les Hébergements concernant la location ou l'utilisation d'un hébergement. Est entendu sous le terme « visiteurs » : le vacancier et les personnes indiquées par le vacancier qui utilisent ou utiliseront l'hébergement loué par le vacancier et/ou les autres équipements et services proposés par les Hébergements.

1.4 Ces Conditions Générales s'appliquent indépendamment d'un renvoi (préalable) à d'éventuelles conditions générales propres ou autres conditions générales. Les Hébergements refusent toutes conditions générales auxquelles vous renvoyez ou qui sont utilisées par vous.

1.5 Les accords déviant de ces Conditions Générales ne sont valides que si convenus par écrit.

2. Réservations

2.1 Les Hébergements traitent uniquement les réservations provenant de personnes âgées 18 ans ou plus. Il est interdit aux mineurs de séjourner dans une chambre sans être accompagnés par un adulte.

2.2 Les Hébergements se réservent le droit de refuser des réservations, sans motivation, notamment des réservations de groupes, ou de les accepter à des conditions particulières.

2.3 Si vous n'avez pas reçu une confirmation écrite ou facture dans les 10 jours suivant votre réservation, vous devez immédiatement contacter le service réservations,
à défaut de quoi vous ne pourrez utiliser votre réservation.

2.4 Au moment où vous réalisez votre réservation auprès des Hébergements et ces derniers acceptent votre réservation, un accord entre en vigueur entre vous et les Hébergements.

2.5 Le contrat concerne la location d'hébergement(s) et/ou autres installations récréatives, brève de par sa nature, ainsi que les autres services et produits associés proposés par les Hébergements.

2.6 Tous les visiteurs présents dans l'hébergement sont obligés de s'inscrire sur le formulaire d'inscription que vous avez reçu à cette fin. Vous le recevrez par voie numérique, ou sur

demande, par courrier. Les Hébergements ont le droit de vérifier les pièces d'identité des visiteurs présents dans l'hébergement. Si les visiteurs ne peuvent montrer une pièce d'identité valide, les Hébergements peuvent décider de ne pas héberger les visiteurs, sans que cela ouvre le droit à un remboursement ou indemnisation.

3. Modification de l'accord

3.1 Si, après l'entrée en vigueur de l'accord, vous souhaitez apporter des modifications à cet accord et/ou à votre réservation, les Hébergements ne sont pas obligés d'accepter de telles modifications. Les hébergements sont libres de décider si et dans quelle mesure ces modifications peuvent être acceptées. Dans le cas où les Hébergements acceptent vos modifications, les Hébergements peuvent vous facturer des frais de modification.

3.2 Il est interdit de modifier le nombre de visiteurs et/ou les noms des visiteurs dans une réservation, sauf convention contraire écrite avec les Hébergements.

4. Remplacement

4.1 Les Hébergements, le vacancier ou les autres visiteurs n'ont pas le droit de céder l'utilisation de l'hébergement sous quelque dénomination que ce soit ou en quelque raison que ce soit à d'autres personnes que celles citées dans l'accord, sauf convention contraire écrite avec les Hébergements.

4.2 Si vous et les Hébergements avez convenu du remplacement de vous-même et/ou d'un ou plusieurs visiteurs, vous resterez personnellement responsable envers les Hébergements, avec le vacancier et/ou les visiteurs qui prennent votre place et/ou celle d'autres visiteurs, du règlement de la partie restant due de la location, les frais de modification (voir l'article 3.1) et les éventuels frais supplémentaires suite au remplacement et les éventuels frais d'annulation.

5. Prix

5.1 Le prix de location et le prix des autres services et produits réservés convenus, comme mentionnés dans la confirmation écrite (et facture) de la réservation, sont dus aux Hébergements. Si les coûts des Séjours (personnel, énergie, taxes etc.) ont augmenté manifestement et de manière imprévue après la conclusion de l'accord, les Hébergements auront le droit d'augmenter leurs prix et de vous facturer le prix majoré. Si cette augmentation de prix est appliquée dans les 3 mois après conclusion du contrat, cette augmentation sera de 5 % maximum du prix convenu auparavant et vous aurez le droit de résilier le contrat pour ce motif (annulation).

5.2 Après la réservation de l'hébergement dans les Hébergements, vous n'avez plus droit à des prix spéciaux, remises ou tarifs promotionnels.

5.3 Le cas échéant, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises, sauf mention contraire.

6. Frais supplémentaires

Hormis le prix de la location et le prix des autres services et/ou produits réservés, vous devez également des frais de réservation et des taxes de séjour.

7. Paiements

7.1 Si la réservation est effectuée plus de 6 semaines avant la date de votre arrivée, vous devrez acquitter au moins 30 % du prix de la location à la réservation.

7.2 Les Hébergements doivent avoir reçu l'éventuel montant restant de la facture au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour dans les Hébergements, comme indiqué dans la confirmation de réservation. La totalité de la réservation doit donc être réglée au plus tard 6 semaines avant l'arrivée.

7.3 Si la réservation est effectuée dans les 6 semaines avant le début de votre séjour, vous devrez acquitter la totalité du montant dû au moment de la réservation. Si la réservation est effectuée 48 heures ou moins avant la date de votre arrivée, vous devrez acquitter la totalité du montant dû lors de votre arrivée à votre hébergement.

7.4 En cas de réservation moins de 8 semaines avant le début de votre séjour, la totalité du montant doit être réglée au moment de la réservation. À l'arrivée dans le logement, s'il s'avère que certains montants ne sont pas encore (complètement) crédités sur le compte bancaire des Hébergements, vous devrez régler le (restant du) montant sur place. En cas d'absence du règlement susmentionné les Hébergements peuvent vous refuser l'utilisation de l'hébergement et /ou l'autre installation.

7.5 En cas de règlement tardif des montants qui vous sont facturés, vous serez en défaut immédiatement après l'échéance de paiement. Les Hébergements auront le droit de résilier l'accord avec effet immédiat (annuler), sans préjudice de leur droit à une compensation de toutes les pertes directes ou indirectes subies suite à cette annulation, dont les frais qu'ont dû engager les Hébergements du fait de votre réservation et la résiliation. En tous les cas, les Hébergements auront le droit de facturer des frais d'annulation par hébergement. Dans ce cas précis, les dispositions de l'article 13 s'appliquent.

7.6 Les Hébergements ont toujours le droit de compenser les créances sur vous en quelque raison que ce soit par les montants réglés par vous en quelque raison que ce soit.

8. Arrivée et départ

8.1 Le jour d'arrivée convenu comme mentionné dans la confirmation de votre réservation, vous avez accès à l'hébergement réservé à partir de 15 h. Le jour de départ convenu comme mentionné dans la confirmation de la réservation, vous devrez libérer l'hébergement au plus tard à 11 h. Le jour de votre arrivée dans le logement, vous pouvez vous rendre à votre hébergement en voiture entre 15 et 19 heures. Ceci est également permis entre 8 h et 11 h, le jour de votre départ. Immédiatement après le déchargement des bagages, les voitures doivent être garées sur le parking des Hébergements. Il est strictement interdit de se garer sur le terrain des Hébergements autrement que pour charger / décharger les bagages aux heures indiquées ci-dessus. Exceptionnellement, les visiteurs handicapés en possession d'une autorisation spéciale des Hébergements pourront se garer aux endroits indiqués à cette fin.

8.2 Si vous souhaitez prolonger l'accord avec les Hébergements au-delà de la période convenue et si les Hébergements acceptent, les hébergements auront le droit de vous attribuer un autre hébergement.

8.3 Une utilisation moindre et / ou plus courte de l'hébergement et / ou des autres installations que la durée mentionnée sur la confirmation de réservation ne donne pas droit au vacancier / visiteur d'obtenir une restitution du prix de la location et / ou des frais, ou d'une partie de ceux-ci.

8.4. Les réservations sont toujours prises avec des jours d'arrivée et de départ fixes. Un départ anticipé ou une arrivée tardive dans votre hébergement n'a aucune incidence sur le prix total

de votre séjour ; vous n'avez donc aucun droit à une restitution quelconque en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive dans votre hébergement.

8.5 Avant le départ, le vacancier doit avoir rangé la vaisselle propre dans les tiroirs et placards prévus à cet effet. Le lave-vaisselle doit être propre et vide lorsque le vacancier quitte l'hébergement.

8.6 En cas de défaut, d'un état de saleté exagéré et / ou de dommages à l'hébergement et / ou des biens qui s'y trouvent, et / ou des dégâts au terrain / aux alentours des hébergements, les Hébergements factureront immédiatement les dommages au vacancier, laquelle facture est à régler immédiatement.

9. Règlements

9.1 Tous les visiteurs s'engagent à respecter les règles établies par les Hébergements, consignées dans le Règlement intérieur. À votre arrivée, vous pouvez demander ce règlement à la réception. Vous le trouverez également dans le dossier d'information disponible dans chaque hébergement. Les conditions générales des Hébergements sont applicables lorsque vous et / ou vos compagnons de voyage êtes sur le terrain des Hébergements. Vous pouvez les consulter sur www.efteling.com ou les demander gratuitement à l'Accueil des visiteurs.

9.2 Chaque hébergement ne peut être occupé par un nombre de personnes dépassant le nombre de personnes indiqué dans la brochure de l'hébergement en question. En outre, les visiteurs n'ont pas le droit de séjourner dans l'hébergement s'ils ne sont pas inscrits à la réservation ou à la réception. Voir 2.6.

9.3 Si des restaurants, cafés et entreprises de location de salle présentes dans le Parc vous fournissent des services de restauration ou signent un contrat de prestation de services d'hôtellerie/de restauration avec vous, ces services et contrats sont soumis aux conditions harmonisées restauration et hôtellerie (UVH). Sur demande, vous pouvez obtenir un exemplaire (gratuit) à la réception ou le consulter sur www.efteling.com.

9.4 Les Hébergements se réservent le droit de modifier le concept et les horaires d'ouverture des équipements ainsi que des hébergements des Hébergements. En raison de l'entretien nécessaire, vous devrez autoriser que des travaux soient effectués à l'hébergement ou aux autres équipements pendant votre séjour, sans que cela vous donne droit à une indemnisation.

9.5 Pour des raisons de sécurité, il est interdit de monter des toiles de tente près des hébergements.

9.6 Le vacancier doit libérer l'hébergement propre (c'est à dire : vaisselle lavée et rangée, lits défaits, linge de lit plié, cuisine et réfrigérateur nettoyés, sac poubelle déposé dans le conteneur).

9.7 En cas de non-respect des dispositions des présentes Conditions générales, du Règlement du parc, du Règlement intérieur et / ou des indications du personnel, les Hébergements sont en droit d'accéder à un hébergement et / ou d'expulser immédiatement tout vacancier, ainsi que tout autre utilisateur, du parc, sans aucune restitution du prix de la location ou d'une partie de celui-ci, et sans que ce fait donne droit à une quelconque indemnisation.

9.8 Si la direction du parc a des soupçons raisonnables sur des agissements contraires à la loi et / ou à l'ordre public et / ou à la bienséance par le vacancier dans un hébergement, elle aura le droit d'accéder à l'hébergement. En outre, les Hébergements ont toujours le droit d'accéder, à tout moment, aux hébergements loués par des vacanciers, pour les inspecter et / ou (faire) effectuer des travaux d'entretien, sans que cela donne droit à la restitution de tout ou d'une partie du(des) prix (de la location) réglés ou restant dus. Les Hébergements ont également le

droit de fermer temporairement les bâtiments et installations pour effectuer des travaux d'entretien, sans que cela donne droit à la restitution de tout ou partie des prix (de la location) payés ou restant dus.

9.9 Il est interdit de nager ou pratiquer d'autres sports aquatiques/activités de loisirs dans les pièces d'eau présentes aux villages de vacances des Hébergements.

9.10 Les barbecues sont strictement interdits sur le terrain des Hôtels et Villages de vacances à cause du risque d'incendie. Les planchas, les appareils à raclette et les friteuses sont strictement interdits dans les maisons de Loonsche Land et dans les chambres familiales et chambres d'hôtel du Landhuys et du Poorthuys à Bosrijk.

9.11 Les nuisances sonores sont interdites. Il est strictement interdit de poser des appareils sonores en dehors des maisons, ou de monter le volume au point de gêner les autres visiteurs des Hébergements. En cas de nuisances, si vous ne suivez pas les directives du personnel, les Hébergements auront le droit d'expulser immédiatement du parc le vacancier et tout autre utilisateur, sans restitution (d'une partie) du prix de la location et/ou sans que cela donne droit à une indemnisation quelconque.

9.12 Il est interdit de fumer dans les hébergements et autres équipements couverts des Hébergements. En cas de non-respect de cette interdiction par un vacancier / utilisateur, les Hébergements auront le droit de facturer une amende immédiatement exigible de 200 € par hébergement, sans mise en demeure et sans préjudice du droit des Hébergements à exiger une indemnisation des dommages subis ou à subir par ce non-respect.

10. Animaux domestiques

10.1 Les animaux domestiques sont interdits dans les Hébergements, sauf les chiens. Selon l'hébergement, un maximum d'un ou deux chiens est accepté par les Hébergements. Si vous ou les autres visiteurs souhaitez venir avec un chien, vous devez l'indiquer au moment de la réservation. Dans ce cas, les Hébergements vous factureront un supplément. Les Hébergements se réservent le droit de refuser les chiens au parc, sans motivation. Les chiens des vacanciers et/ou visiteurs autres que ceux indiqués sur le formulaire d'inscription ne sont pas acceptés. L'utilisation d'un bench ou une cage pour votre chien, que vous aurez apporté vous-même, est obligatoire dans l'hébergement.

10.2 Les chiens ou autres animaux n'ont pas accès à un certain nombre d'hébergements, Landhuys et Poorthuys à Bosrijk, la maison bois, 2 étages à Loonsche Land, les pièces d'eau, les équipements du centre et les autres équipements publiques sur les terrains des hébergements (sauf indication contraire sur place). En dehors des hébergements, les chiens doivent être tenus en laisse. Les indications sur place doivent être respectées. Les chiens ne doivent pas gêner les autres visiteurs.

10.3 Le parc dispose de plusieurs aménagements pour la promenade des chiens. Votre chien ne peut pas être sorti à un autre endroit. Ces endroits doivent toujours être laissés propres.

11. Utilisation de l'hébergement ; inventaire ; outils

11.1 Les vacanciers et visiteurs sont solidairement responsables de l'ordre public dans et autour des hébergements loués ou ailleurs sur les terrains des Hébergements, de l'utilisation de l'hébergement et des appareils et l'inventaire qui s'y trouvent.

11.2 En outre, le vacancier et les personnes qui l'accompagnent, sont solidairement responsables de la casse et / ou de la disparition et / ou des dommages causées à l'inventaire et / ou à l'hébergement. Les éventuels dégâts doivent être immédiatement signalés par le vacancier à la réception des Hébergements et doivent être remboursés sur place, sauf si le vacancier peut démontrer que les dégâts ne peuvent pas lui être imputés, ni à d'autres visiteurs ou membres de son groupe.

11.3 Si vous devez utiliser des outils de soin (par exemple un lit adapté, des bouteilles d'oxygène, une chaise pour la douche etc.) pendant votre séjour, ces outils sont à votre charge et doivent être organisés par vous. Les Hébergements n'acceptent aucune responsabilité pour des dégâts à un quelconque outil de soins organisé par vous, ni pour la présence ou l'absence de ces outils de soin.

12. Dépôt de garantie

12.1 Les Hébergements peuvent demander un dépôt de garantie au moment de la réservation ou au début de votre séjour. Le dépôt de garantie s'élève à 500 € par hébergement, mais peut être augmenté en cas de location pour un groupe.

12.2 Le dépôt de garantie sert à garantir les dommages pouvant survenir dans les hébergements et / ou les frais (dans le sens le plus large du terme) que les Hébergements doivent engager en cas de non-respect des obligations par les vacanciers ou les personnes qui les accompagnent.

12.3 Dans le cas où le dépôt de garantie n'est pas réglé immédiatement, les Hébergements ont le droit de refuser l'accès à l'hébergement et son utilisation au vacancier et / ou aux personnes qui l'accompagnent.

12.4 Si vous restez en défaut de paiement du dépôt de garantie, les Hébergements ont en outre le droit de résilier l'accord avec effet immédiat (annuler).

12.5 Le dépôt de garantie, ou éventuellement ce qu'il en reste, sera restitué au vacancier après déduction des sommes dues aux Hébergements (dommages causés à l'inventaire / à l'hébergement et / ou autres frais). Cette restitution est effectuée sans préjudice des éventuelles (autres) droits à une indemnisation.

13. Frais d'annulation

13.1 Si vous annulez une réservation, vous devrez des frais d'annulation. En cas d'annulation, une indemnisation est due aux Hébergements, selon la disposition suivante :

1. En cas d'annulation plus de trois mois avant la date d'arrivée, 15 % du prix convenu ;
2. En cas d'annulation entre trois et deux mois avant l'arrivée, 50 % du prix convenu ;
3. En cas d'annulation entre deux et un mois avant la date d'arrivée, 75 % du prix convenu ;
4. En cas d'annulation moins d'un mois avant l'arrivée, 90 % du prix convenu.
5. En cas d'annulation le jour de l'arrivée, 100 % du prix convenu sont dus

13.2 Vous pouvez éviter ce risque en souscrivant le service d'annulation. Le coût de ce service est de 3,50 € par personne. Sur demande, des remboursements des frais d'annulation peuvent être convenus pour les groupes de plus de 8 personnes. La participation dans ce remboursement des frais d'annulation vous libère des frais d'annulation pour une des raisons suivantes, à justifier par une déclaration officielle que vous devez présenter dans les 15 jours après l'annulation, à défaut de quoi le remboursement des frais d'annulation est annulé. Si vous ne pouvez présenter une déclaration officielle, les Hébergements se réservent le droit d'examiner

votre situation et décideront à leur discrétion si l'annulation rentre dans le cadre des circonstances ci-après. Les circonstances couvertes par le service d'annulation :

1. Décès, maladie soudaine* ou accident de le personne ayant effectué la réservation, son partenaire ou un membre de sa famille. (*hospitalisation, maladies graves, complication en cas de grossesse etc. sur présentation d'une déclaration du médecin)
2. Interruption de votre séjour en raison du décès d'un parent au premier degré de la personne ayant effectué la réservation, son partenaire ou un membre de sa famille.
3. Interruption de vos vacances en raison d'un incendie, des dégâts de tempête ou de la foudre dans ou à l'extérieur de la résidence principale ou les biens de la personne qui a effectué la réservation, son partenaire ou un membre de sa famille.

En cas d'interruption précoce de votre séjour en raison d'une des causes ci-dessus, un pourcentage du montant de votre séjour au pro rata du nombre de jours effectués de votre séjour ne sera pas facturé ou sera restitué. Si vous devez annuler votre séjour sans avoir souscrit le service d'annulation, vous avec l'obligation de régler les frais d'annulation selon ces Conditions Générales.

13.3 Si vous n'êtes pas arrivé dans les 24 heures après la date d'arrivée convenue sans nous avoir informés, nous considérerons que vous avez annulé.

14. Force majeure et modifications

14.1 Au cas où les Hébergements ne sont (temporairement) pas en mesure d'honorer l'accord, partiellement ou entièrement, en raison de force majeure, ils vous présenteront une proposition de modification (pour un autre hébergement, une autre période etc.) dans les 15 jours après qu'ils ont été informé d el'impossibilité d'honorer l'accord.

14.2 Est entendu par force majeure du côté des Hébergements les situations où le respect de l'accord est empêché, partiellement ou entirement, tempoerairement ou non par des circonstances en dehors de la volonté des Hebérgements, dont entre autres le risques de guerre, les grèves (du personnel), les blocages, l'incendie, les inondations et autres dérangements ou événements.

14.3 Vous avez le droit de refuser la proposition de modification. Si vous refusez la proposition de modification, vous devez nous en informer dans les 15 jours après réception de la proporisiton, et au plus tard avant votre arrivée. Dans ce cas, les hébergements auront le droit de résilier l'accord avec effet immédiat. Vous aurez droit à l'annulation ou la restitution de (la partie déjà payée de) la location. Les Hébergements ne seront pas tenus de payer un quelconque dédommagement.

15. Résiliation

Les Hébergements ont le droit de résilier l'accord à tout moment avec effet immédiat, si vos données personnelles ou celles des autres visiteurs indiquées au moment de la réservation s'avèrent incomplètes ou inexactes. Dans un tel cas, aucune restitution de la location intégrale ou partielle n'aura lieu et les Hébergements ne serons pas tenus de payer un quelconque dédommagement.

16. Responsabilité

16.1 En plus de ce qui est consigné à l'article 12 des conditions RECON applicables sur la responsabilité, les conditions ci-dessous s'appliquent également.

16.2 Vous et l'utilisateur êtes personnellement responsables des pertes et/ou dégâts à l'hébergement loué et/ou aux autres biens des Hébergements, occasionnés pendant

l'utilisation de l'hébergement par vous et/ou les autres visiteurs, par tout acte ou omission de vous et/ou de tierces personnes qui se trouvent dans les hébergements avec votre permission.

16.3 Vous libérez les Hébergements de toute responsabilité pour les dégâts des tierces personnes causés par tout acte ou omission de vous ou vos invités, compagnons de voyage ou des tiers qui sont présents au parc avec votre permission.

16.4 En cas d'utilisation incorrecte ou état incorrect de votre hébergement à votre départ, entre autres par une malpropreté excessive de l'hébergement, es frais supplémentaires seront factures qui seront dues immédiatement.

17. Réclamations

Nous ferons tout notre possible pour résoudre immédiatement toutes réclamations ou tous défauts. Si vous avez des réclamations, nous vous demanderons tout d'abord d'en informer la réception des Hébergements, qui est disponible 24/24. Si le traitement de la réclamation ne vous satisfait pas, vous avez 1 mois après votre départ des Hébergements pou soumettre votre réclamation à l'aide du formulaire de réclamation sur http://www.efteling.com/NL/Over-de-Efteling/Over-de-Efteling-Overige/Over-de-Efteling-Formulieren/Contact-Formulier.html .

18. Documents de voyage

Vous êtes responsable des documents de voyages requis pour votre destination. Les Hébergements refusent toute responsabilité pour les conséquences du fait que vous n'êtes pas en possession des documents de voyage requis.

20. Généralités

Des fautes de frappe ou d'impression évidentes n'engagent pas les Hébergements. Ces Conditions Générales remplacent et annulent toutes les publications précédentes. L'invalidité et/ou l'annulation d'une des dispositions de ces Conditions Générales et/ou de parties des dispositions n'ont aucune incidence sur la validité des autres (parties des) dispositions de ces Conditions Générales. Les modifications et ajouts à l'accord et/ou ces Conditions générales sont uniqument valides si consignés par écrit. La relation contractuelle entre les parties (et de ce fait, ces Conditions Générales) sont régis par le droit néerlandais seul. Le règlement de litiges à l'article 13 des conditions RECON s'applique en cas de litiges.